

REUNION PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2005

Présidence de M. Jean-Claude MEURENS, Président.

MM. FANIEL et MASSIN siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M^{me} la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 14 h 40.

M. LE PRESIDENT.- Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, je déclare la réunion ouverte. Voulez-vous bien rejoindre vos bancs s'il vous plaît, un peu de discipline. Je pense que c'est la moindre des choses que je peux vous demander.

Avant de passer la parole aux chefs de groupe, je tiens à excuser M. le Gouverneur ainsi que MM. les Députés permanents Paul-Emile MOTTARD et Julien MESTREZ, retenus par d'autres obligations. M. GENET, avez-vous des personnes à excuser ?

M. GENET.- M^{me} FRENAY et MM. MERCENIER et CREMER arriveront en retard.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. DEMOLIN.- Je pense qu'il devrait y avoir quelques retards.

M. LE PRESIDENT.- Madame CHEVALIER ?

M^{me} CHEVALIER.- J'ai reçu des excuses de M. COLLAS.

M. LE PRESIDENT.- Et M. GABRIEL arrivera en retard. Pour le groupe CDH, arriveront en retard : MM. DRION, DEFAYS, NIVARD, WARLAND.

I.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2005.

(M. FANIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2005).

Comme d'habitude, l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

II.- Discussion et/ou vote des conclusions des rapports soumis à la Délibération du Conseil provincial

Document 05-06/12 : Les Bâtiments, Voiries et Cours d'eau : Rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir – Poursuite de la discussion générale

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 17 de l'ordre du jour : document 05-06/12. La discussion générale a été ouverte hier et se poursuit aujourd'hui. J'ai trois orateurs inscrits, à savoir M^{me} FRENAY, MM. MERCENIER et VOLONT. On va commencer par M. VOLONT. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. VOLONT (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, la lecture du rapport d'activités 2004-2005 (document 05-06/12) m'amène à poser deux questions.

La première concerne les cours d'eau non navigables de deuxième catégorie. A la page 17 du rapport, nous avons la confirmation que, comme chaque année, d'importants travaux ont été terminés pendant la période visée, que d'autres sont en cours et que des projets sont élaborés.

Qu'en est-il pour 2006 compte tenu du partenariat envisagé avec la Région wallonne ?

Si je présume que des travaux ordinaires d'entretien des cours d'eau non navigables de deuxième catégorie seront toujours réalisés au cours de l'année bien que la seule mention d'un Euro soit actuellement reprise au budget ordinaire 2006 (article 484/613720) et au budget extraordinaire 2006 (article 484/226010), j'aimerais savoir si des travaux dits « extraordinaires » sont envisagés en 2006 nonobstant la reprise par la Région wallonne maintes fois évoquée à cette tribune.

Existe-t-il des projets concrets à ce sujet, notamment dans le secteur n°1 concernant les travaux hydrographiques du Geer et de la Petite Gette ?

Ma seconde question et vous n'en serez pas étonné, M. le Député permanent rapporteur, touche à la route provinciale Hannut-Jodoigne, limitée à la Province du Brabant.

D'importants travaux répartis en deux phases y ont été réalisés depuis 1999, pour se terminer il y a quelques semaines. Des aménagements de sécurisation, la création de bandes de stationnement et de pistes cyclables pour un coût de plus de 800.000 € avec une subvention de la Région wallonne de l'ordre de 500.000 € ont eu lieu sur cette route provinciale d'une longueur de 5,5 km à 6 km.

Monsieur le Député permanent, je ne serai pas comme il y a quelques jours, à l'image de votre ami politique, le Bourgmestre f.f. de Hannut, d'abord amer et critique, au sujet des travaux.

Au contraire, je voudrais à cette tribune, remercier les autorités provinciales pour l'attention qu'elles ont apportée à la réalisation des travaux visant à améliorer sensiblement la sécurité sur cette route réputée dangereuse, surtout dans la traversée du village de Thisnes.

Toutefois, et ainsi que nous avons pu le constater ensemble, sur place dernièrement, accompagnés d'ailleurs de fonctionnaires provinciaux responsables, certaines améliorations de nature à éliminer les désagréments encore rencontrés à ce jour, devraient être rapidement apportées. Je pense ainsi à la visibilité des îlots directionnels trop souvent abîmés par des automobilistes et surtout des transporteurs ne respectant généralement pas la vitesse maximale autorisée.

Personnellement, j'attache beaucoup d'importance à la visibilité que je juge insuffisante lorsque la nuit est tombée, des aménagements réalisés.

Une collaboration étroite entre les services provinciaux et ceux de la Ville de Hannut aussi responsables, devrait pouvoir déboucher sur l'amélioration indispensable de la situation existante. Il y va de la sécurité de tous les usagers et de tous les riverains.

Je vous remercie par avance, Monsieur le Député permanent, pour l'intérêt, j'en suis persuadé, que vous ne manquerez pas de réserver à ma requête.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. M. DENIS s'est inscrit également. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DENIS (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, Monsieur le Député en charge des travaux, une question qui intéresse tout particulièrement ma région, la région verviétoise.

Suite aux travaux réalisés pour passer du chauffage à vapeur urbaine vient le chauffage au gaz de toutes les installations à Verviers, peut-on tirer un bilan économique et écologique de cette conversion ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Monsieur MERCENIER, vous êtes invité à nous rejoindre à la tribune.

M. GENET.- M. MERCENIER arrive Monsieur le Président, il est retenu sur un chantier.

M. PIRE, Député permanent.- Oh les cumuls ! Je sais aussi qu'il a des émotions quand il me voit, il va venir j'espère.

M^{me} RUIZ.- C'est surréaliste, vos propos Monsieur le Député.

M. PIRE, Député permanent.- Monsieur le Président, je veux bien répondre aujourd'hui mais bien sûr on attend M. MERCENIER.

M. GENET.- Voici M. MERCENIER et même M^{me} FRENAY.

M. LE PRESIDENT.- Je vous en prie Monsieur MERCENIER, on vous attend à la tribune. On l'attend mais on ne perd rien pour attendre.

M. MERCENIER (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, voici donc quelques-unes des questions concernant le rapport sur les travaux.

M. PIRE, Député permanent (de son banc).- Sincèrement, qu'est-ce qu'il a dit ?

M. MERCENIER (à la tribune).- Je vous ai dit bonjour et voici quelques questions.

M. PIRE, Député permanent (de son banc).- Quand vous regardez ma photo, vous me dites bonjour aussi.

M. MERCENIER (à la tribune).- Je reprends mon souffle. Concernant les audits énergétiques, nous nous réjouissons tout simplement que l'on en parle sans en rire. C'est déjà un pas en avant énorme. Rappelez-vous ma première intervention qui date de 2000 à ce sujet et les réactions qui avaient eu lieu en ce temps. Les temps ont bien changé, trois audits ont été faits. C'est lent, très lent, il faudrait peut être passer à la vitesse supérieure au cas où vous ne l'auriez pas remarqué le prix du pétrole monte en flèche et les perturbations climatiques se confirment.

Pour les indices énergétiques, qui ont été calculé pour l'ensemble des bâtiments, on se cache derrière le projet d'achat d'un programme informatique pour diffuser l'information. Je propose tout simplement d'acheter une latte et un crayon pour les ajouter au tableau cadastre des bâtiments existants.

Pour le cadastre de l'eau, on ne peut tout faire en même temps, alors je vous demanderai d'envoyer une lettre d'excuse au Prince Laurent et de solliciter une aide toute spéciale pour nous aider à respecter vos engagements par votre signature au bas de son manifeste.

Pour les chauffe-eau solaires, vos bouffonneries n'arriveront jamais à masquer votre inertie. La Province de Liège était la seule à ne pas accorder de prime et il a fallu quatre ans pour vous convaincre que ça marchait et que c'était techniquement possible et en plus un choix positif pour notre environnement.

UREBA. Je vois que je ne suis plus le seul à vous interpellé sur cette question. Je suppose donc que la question posée par notre collègue et qui vous est apparenté je crois, nous prépare une belle réponse positive dans le domaine. Nous nous en réjouissons déjà. Tout le temps passé d'essayer de vous convaincre, aurait-on aussi obtenu des résultats à ce niveau ?

Produits toxiques. Le SAMI, si j'ai bien compris hier, le SAMI est un peu comme BLA BLA.

Il se bouche les oreilles quand ses amies Sandrine lui disent que les produits sont toxiques et il se bouche les yeux quand il va dans les bâtiments provinciaux pour ne pas voir ce qu'il s'y passe.

C'est donc pas son domaine si j'ai bien compris, c'est les analyses à la demande des médecins.

Arrêter de nous bassiner avec vos produits agréés par le Ministère de la Santé. Tout le monde sait aujourd'hui que le problème est bien là.

Je regrette aujourd'hui les occasions perdues, la chaudière à bois à la Reid qui a été refusée. Pourtant, aujourd'hui tous ceux qui en ont une se frotte les mains surtout les collectivités qui peuvent eux profiter d'un prix du combustible 10 fois moins cher.

Je pense aux nombreux capteurs solaires qui n'ont pas été installés sur les bâtiments de l'enseignement à Verviers alors qu'on rénovait toutes les installations. Je pense, mais je pense à beaucoup de choses, je pense à l'Institut de Formation à Seraing qui est conçu à l'envers, climatiquement en tout cas. Je pense à toutes ces occasions perdues, je pense à l'Institut de Tennis de table qui est sous isolé et même pas conforme aux réglementations de la Région wallonne mais je pense surtout aux 120 m2 de capteurs solaires installés à Wégimont.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. M^{me} FRENAY ? Ah, non. Vous retirez votre question ? D'accord. Monsieur le Député, quand désirez-vous répondre ?

M. PIRE, Député permanent.- De suite, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Je vous en prie Monsieur le Député.

M. PIRE, Député permanent (à la tribune).- Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanent, mes Collègues, je vais essayer d'apporter un maximum de précisions aux différentes questions qui m'ont été adressées dans le cadre de la discussion générale sur la huitième commission.

Hier, Betty BINOT-ROY nous a demandé ce qu'il en est au niveau du programme URE et UREBA et je veux la remercier pour l'intérêt constant et régulier qui est le sien pour ce type de questions. Et je veux lui dire simplement que simplement la Région wallonne en 2004 accordait des subsides aux particuliers et aux institutions comme les Provinces et les Communes.

Ces primes existaient parallèlement au programme UREBA.

Depuis 2005, les Institutions éligibles au programme UREBA ne peuvent plus prétendre aux primes URE.

La cellule énergie mise en place l'année passée a donc mené à bonne fin les procédures URE engagées et a poursuivi l'élaboration et le suivi des dossiers UREBA.

C'est ainsi que dans tous les dossiers travaux qui viennent d'être engagés, cette cellule vérifie la prise en compte de l'aspect énergétique. Je vous donnerai comme exemple, la pré-étude de faisabilité pour un système de biométhanisation et de co-génération au CIAP d'Argenteau, la réflexion sur la nouvelle

construction de la Reid quant au placement d'une chaudière à copeaux de bois ainsi que l'application du principe du « Bâtiment passif et de basse énergie » dans l'étude de nouveaux bâtiments.

Vous pouvez donc constater qu'une dynamique est en place en la matière et que les démarches se poursuivent dans un objectif d'utilisation rationnelle de l'énergie.

Michel WILKIN, quant à lui, nous a interrogé à propos du cadastre énergétique. Je voudrais simplement lui dire, et cela a été évoqué en commission « travaux » que le cadastre énergétique des bâtiments provinciaux a été réalisé par les techniciens de la Cellule Energie Patrimoine du Service provincial des Bâtiments.

Pour rappel, il constitue l'inventaire des bâtiments appartenant à la Province de Liège classés en fonction de leur qualité énergétique tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif.

La méthode de travail appliquée a été établie par l'Université de Mons et les résultats ont été visés et avalisés par l'Institut de Conseil en développement durable de la Région wallonne.

Les bâtiments ont été classés par indice énergétique qui est un critère estimatif de la qualité énergétique du bâtiment : donc, un indice élevé est le reflet soit d'une enveloppe thermique mal isolée, soit d'un défaut d'étanchéité de l'air, soit d'une installation de chauffage défectueuse ou encore, de la présence simultanée de plusieurs de ces phénomènes.

Les bâtiments ont été également classés selon l'indice énergétique pondéré qui met en évidence le potentiel d'énergie à récupérer.

Pour réaliser ce classement, la Cellule énergie a récolté les informations auprès des économats de différents établissements provinciaux.

Une fiche a été éditée par site provincial alimenté par une même installation de chauffage.

Ce classement fait apparaître les bâtiments les plus énergétivores.

Au vu de celui-ci, des suites actives vont être données par les services, à savoir, le suivi et l'analyse des chiffres de consommation de ces établissements et la réalisation d'audits énergétiques pour ceux-ci.

Ces mesures déboucheront sur des propositions d'actions et d'améliorations que ce soit par la réalisation de travaux ou par d'autres mesures qui touchent au fonctionnement du bâtiment.

Notre collègue VOLONT s'inquiète de l'entretien des cours d'eau non navigables. Je voudrais lui dire qu'en ce qui concerne le budget 2006, et ce qui est prévu pour l'entretien des cours d'eau de deuxième catégorie, vous le savez que depuis que la Région wallonne a décidé le transfert de cette catégorie de cours d'eau, dans le réseau wallon, nous avons chaque année depuis la décision mais qui n'a pas été concrétisée depuis lors, nous avons quand même dit « au cas où cela ne se ferait pas, mettons un euro symbolique et puis on verra bien ».

C'est vrai, depuis quelques années, on voit en effet que le transfert ne s'opère pas. Je sais qu'il y a des groupes de travail qui associent d'ailleurs les autorités provinciales. Même chose pour 2006, nous avons prévu 1 euro symbolique, nous verrons bien qu'elle sera la décision de la Région wallonne. Notre volonté politique d'entretenir ces cours d'eau de deuxième catégorie et donc à l'initiative de Gaston GERARD, s'il échet nous connaissons en 2006, j'ai tendance à dire « j'espère que non » des modifications budgétaires s'il échet, c'est à dire si le transfert n'est pas effectué pour permettre d'entretenir ces cours d'eau.

En ce qui concerne la route Hannut-Jodoigne, c'est vrai qu'il y a quelques jours nous avons eu le plaisir d'inaugurer ces travaux qui étaient importants pour Charles VOLONT, André JAMAR.

Il est vrai, que je dirai très amicalement, que la manière dont on a été reçu à l'Hôtel de Ville par le Bourgmestre f.f. que voulez-vous chacun à sa personnalité, son style. André JAMAR a été le premier à faire des commentaires. Je crois que la préoccupation du bourgmestre f.f. autre, il n'a pas commencé par nous féliciter mais c'est un homme un peu pragmatique, il en vient directement au but en disant – je l'ai vu dans ses yeux – que c'était très bien mais que peut être on pourrait encore améliorer notamment par des dispositifs de potelets qui convenaient peu à la manoeuvre de poids lourd ou autres engins agricoles. Chacun son style finalement.

L'essentiel, Charles, c'est que les travaux d'amélioration de Thisnes soit réalisés et je pense à la satisfaction des riverains et je lis aussi toute la même satisfaction dans les yeux d'André JAMAR qui partageait évidemment le même souci.

André DENIS m'interroge en ce qui concerne les changements qui sont intervenus notamment à Verviers à la suite du chauffage urbain et le bilan économique qu'on peut en tirer donc en fait cette conversion passant du réseau vapeur au réseau de gaz.

La cellule énergie du service des Bâtiments a suivi et analysé les consommations de gaz depuis la mise en service en 2004 des nouvelles chaufferies. Celles-ci utilisent notamment des chaudières gaz à condensation qui offrent actuellement les meilleurs rendements d'utilisation. L'analyse des chiffres permettent de tirer trois conclusions :

Premièrement, en ce qui concerne le prix de l'énergie : en moyenne, sur les années 2001,2002, 2003, le coût de la vapeur urbaine s'élevait à 4,55 c€/kWh (centime d'euro par kWh).

Au début 2005, le coût du gaze était de 2,98 c€/kWh (soit 33 % moins cher que la vapeur).

Suite à la crise pétrolière actuelle, en août 2005, le coût du gaz était de 3,46 c€/kWh (soit encore 24 % moins cher que la vapeur).

Deuxièmement, en ce qui concerne la consommation des installations de chauffage, en moyenne sur les années 2001, 2002 2003 la consommation des installations de vapeur urbaine était de 1.130 kWh/Dj (kilowattheure par degré-jours).

Entre septembre 2004 et mars 2005 (première saison de chauffe), la consommation moyenne des nouvelles installations était de 993 kWh/Dj.

La performance des nouvelles installations amène donc une diminution de plus de 12% de la consommation annuelle en combustible de chauffage.

Troisièmement, en ce qui concerne le bilan environnemental.

Cette diminution de consommation implique une réduction des émissions de CO2 dans les mêmes proportions. Concrètement, pour un bâtiment comme l'IPES de Verviers, cela représente une diminution de 73 Tonnes de CO2 par an.

Je pense qu'il était donc important de souligner l'impact des travaux réalisés sur le site de Verviers en matière de chauffage.

Je cherche mes feuilles de note suite à l'intervention de M. MERCENIER. Je ne les trouve plus. M. MERCENIER que je remercie pour l'intérêt qu'il porte à tous ces dossiers là.

M. MERCENIER, vous le savez, préside la huitième commission. La vie n'est pas toujours facile avec lui mais à la longue cela s'améliore quand même. Ce qui m'a perturbé le plus hier, c'est qu'il a encore un choc quand il voit ma photo. Cela m'interpelle. Mais enfin.

A propos des audits énergétiques, je viens d'en parler, je viens de parler de la cellule énergie, énergétique au sein du Service provincial des Bâtiments. Il nous dit ok sur ce qui est fait. Il y en a trois qui sont faits mais cela est un peu lent.

C'est vrai, on peut toujours critiquer en disant vous pouviez toujours faire plus. J'acte. Mais ce que l'on a fait, chercher ailleurs dans les autres provinces – et ce n'est nullement un propos déplaisant par rapport aux autres provinces – chercher ce qu'on y fait, chercher aussi ce que l'on a fait au niveau de la Région wallonne sur l'impulsion de l'ancien Ministre chargé de l'énergie. Franchement, nous n'avons pas à rougir de ce que l'on fait en Province de Liège.

Deuxièmement, le cadastre de l'eau. Il fait fort là M. MERCENIER. C'est vrai, dans cette salle, nous avons eu le grand honneur d'avoir son altesse royale le Prince Laurent et nous avons pu, avec l'ensemble des groupes politiques, dire l'intérêt que nous avons pour cette ressource qui est l'eau. C'était donc dans la perspective du sommet international qui s'est tenu en Afrique du Sud.

On aurait pu se contenter de belles résolutions, de belles déclarations d'intention mais nous, à Liège, une fois de plus, on a quand même mis en place des structures pour établir un cadastre de l'eau. Nous aurions envie de dire « oui, mais cela n'est pas encore fait ». Oui d'accord c'est vrai mais au moins, nous, on travaille.

Je sais que l'on pourrait toujours améliorer l'outil.

Chauffe-eau solaires. Je crois que là, il est un peu frustré parce qu'il venait tout le temps en demandant cela. Non seulement, on la fait mais avec des proportions fort importantes, nous répondons tout simplement à la demande. Qu'il ne vienne pas évidemment dire, et je ne tomberai pas dans le piège, qu'à certain endroit cela marche mieux qu'ailleurs parce que à certain endroit les communes donnent un complément plus important qu'à d'autres endroits. Je respecte l'autonomie communale et le citoyen, l'électeur a l'occasion d'apprécier l'autorité communale. Alors, ne mélangeons pas, il faut déjà bien tout pour parler des politiques provinciales et pour les identifier, un problème à la fois.

Donc, c'est vrai que M. MERCENIER ne vient pas ici pour applaudir mais il dit quand même qu'il est content. C'est vrai que ces interventions ne sont pas neutres mais c'est comme Sandrine, et j'en termine là-dessus, avec le SAMI, je l'ai dit hier, SAMI, cela n'a pas été mis en place pour faire une analyse des bâtiments provinciaux. Je l'ai expliqué et redis. Le SAMI, c'est au service des citoyens. Nous ne voulons en aucune manière jouer à l'apprenti sorcier. Nous le faisons en accord avec les médecins traitant qui sont en effet les mieux à même pour dire objectivement si ils leur paraît oui ou non ça peut être lié à cela.

On ne veut donc pas jouer des espèces de zorro de l'environnement qui irait trouver les gens en leur disant « vous avez un problème, la Province est là, SAMI, Santé de la Maison et en prime, voilà la photo du député permanent ». Non. On ne fait pas cela mais tout ce que l'on fait est au service du citoyen et je pense que les résultats engrangés par ce service méritent d'être soulignés. Je félicite d'ailleurs ceux qui y travaillent.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député. Ceci clôture la discussion sur le point 17 de l'ordre du jour.

Le Conseil prend acte du rapport d'activités.

Document 05-06/4 : La Culture : Rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

Document 05-06/6 : La Jeunesse : Rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

Document 05-06/8 : Le Logement : Rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour : document 05-06/4, point 5 de l'ordre du jour : document 05-06/6 , point 6 de l'ordre du jour : document 05-06/8. La discussion générale sur ces trois dossiers a été déclarée close mercredi et je vous rappelle que M. le Député permanent MOTTARD répondra lundi, ainsi que M. le Député permanent HAMAL, en ce qui concerne le Logement.

Document 05-06/14 : L'Intranet : Rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

Document 05-06/9 : L'Enseignement : Rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour : document 05-06/14 et point 14 de l'ordre du jour : document 05-06/9. La discussion générale a été close hier et je vous rappelle que M. le Député permanent GILLES répondra sur l'ensemble des dossiers qui le concernent mardi 25.

Document 05-06/10 : La Formation et les Centres PMS : Rapport d'activités et perspectives d'avenir – Poursuite de la discussion générale

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour : document 05-06/10. La discussion générale a été ouverte hier et se poursuit aujourd'hui. J'ai cinq orateurs inscrits à savoir MM. SMETS, GEORGES, FERNANDEZ, M^{mes} DAHNER et PERIN. Y-a-t-il d'autres intervenants ? Personne. J'invite M. SMETS. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. SMETS (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, mon intervention se situe pour partie dans le cadre des attributions de la cinquième commission puisqu'il s'agira d'aide et de soins aux personnes âgées mais sa conclusion se situera nettement dans le cadre de la sixième commission : voilà pourquoi j'ai choisi d'intervenir aujourd'hui dans le domaine de la formation.

Le 30 septembre dernier, je répondais positivement à l'invitation qui m'était adressée par M^{me} Irène DESAMA-LIEGEOIS, ancienne conseillère provinciale, à assister à la séance académique qui marquait le 50^e anniversaire du Service d'Aide aux Familles de la Région verwiétoise.

Séance très intéressante parce que y ont pris la parole, des personnes qui connaissent particulièrement bien la réalité du terrain social.

Je m'attarderai sur l'exposé fait par M^{me} la Ministre VIENNE. Au cours de celui-ci M^{me} la Ministre avait attiré l'attention de l'auditoire sur la problématique du vieillissement de la population et elle avait mis en exergue, la tendance nette chez les personnes concernées, à préférer le maintien à domicile, malgré l'âge, parfois la maladie, parfois l'infirmité. C'est un sujet dont je vous ai entretenu régulièrement, M. le Député permanent HAMAL, il s'en souviendra sans doute. M^{me} la Ministre a continué en soulignant l'importance de l'accompagnement progressif de ces mêmes personnes, si le besoin s'en fait sentir vers une structure institutionnelle adaptée.

M^{me} la Ministre qui manifestement savait de quoi elle parlait, insistait lourdement auprès des travailleurs du terrain, sur l'importance d'une prise en charge des séniors, qui soit valorisante au travers de toutes les démarches relationnelles plutôt que les infantiliser par exemple en les tutoyant ou en les appelant systématiquement par leur prénom ou en faisant preuve à leur égard d'un paternalisme de mauvais aloi.

Elle insistait enfin sur l'importance de leur proposer des loisirs actifs, positifs (j'ajouterais aussi culturels) en faisant reculer l'occupationnel. Bref, elle insistait dans le chef des travailleurs sociaux, sur l'importance du savoir-faire, du savoir remettre en question ses pratiques.

En ce qui concerne le vieillissement de la population (heureuse problématique dirais-je - car ne parle-t-on pas d'âge d'or... ?), j'ai eu l'occasion de me procurer un dossier thématique publié en mai 2005 par la Mutualité chrétienne, réalisé par son département « recherche et développement », dossier intitulé « le vieillissement , un enjeu collectif ». Il s'agit d'une étude fouillée qui comprend 40 pages.

Dans sa première partie, l'étude montre , première heureuse nouvelle, que l'effet du vieillissement est marginal sur la hausse des dépenses de santé. Elle a calculé que les conséquences budgétaires du vieillissement « pur » c'est-à-dire de la modification de la structure de la pyramide des âges, ne représente qu'un dixième du taux de croissance moyen annuel des dépenses publiques de santé. Pour votre information, au risque d'être un peu long mais il est intéressant de le savoir, c'est ce que les auteurs de l'étude appellent l' « effet générationnel » qui explique la majeure partie de la hausse des dépenses et ils citent comme exemples : l'introduction de nouvelles technologies, de nouveaux médicaments, l'évolution du coût du facteur « travail » et d'une manière générale, l'évolution à la hausse, des attentes tant des patients que des prestataires de soins.

Dans sa deuxième partie, les auteurs de l'étude dressent un état des lieux, des modes de prises en charge des personnes âgées. Ils nous invitent à la prudence quant à la nécessité, à la possibilité et à l'utilité des formes alternatives de prise en charge. Il leur paraît essentiel d'envisager d'abord la perfectibilité des systèmes existants.

En résumé, il me paraît clair que de plus en plus de personnes seront concernées par le vieillissement , il me paraît important que le Conseil provincial, outre sa contribution annuelle appréciable aux « Services aux familles » et un soutien symbolique à la « Croix jaune et blanche », contribue, en concertation avec les organismes concernés, à améliorer la qualité des services existants, qu'ils soient résidentiels ou institutionnels.

Comment ? J'entre ici de plain-pied dans les attributions de la sixième commission puisque je vais aborder l'aspect « Formation » des personnels de l'aide et des soins aux personnes âgées, en vous proposant d'ouvrir une réflexion.

Les personnes qui travaillent sur le terrain, dans le cadre d'un contrat d'emploi, ont acquis leur formation initiale principalement dans l'enseignement, qu'il soit à temps plein ou de promotion sociale. Accessoirement, aussi via des organismes qui dispensent une formation sous la responsabilité du FOREM.

L'objet de la réflexion que je propose, porte sur la formation continuée de ces personnels.

Certes, la formation continuée de leurs collaborateurs, fait partie des préoccupations des associations et organismes qui s'occupent des personnes âgées, qu'il s'agisse d'aide à domicile ou de prise en charge institutionnelle. La grande majorité des responsables, je le sais, sont convaincus du fait que la formation continuée est toujours ou presque toujours synonyme de motivation renforcée de ressourcement, de partages d'expériences, d'enrichissement mutuel, de progrès dans les pratiques : tout cela pour le plus grand profit des bénéficiaires.

Mais organiser la formation continuée coûte cher aux associations et organismes. Il faut de l'argent pour financer les animateurs, du temps pour mettre les formations sur pieds et pour motiver les collaborateurs, on se laisse facilement gagner par les occupations de tous les jours. Dès lors, je me dis ceci.

Depuis 1922, la Province organise des cours de sciences administratives. En 1989, elle a ouverte le Centre d'instruction de la Police, puis l'Ecole du Feu et en 1999, l'Ecole d'aide médicale urgente. Je cite aussi le Centre des méthodes et le Centre de Coopération technique et pédagogique en 1974, et plus récemment en 2002, l'Observatoire pour le développement de la qualité dans la Formation et dans l'Enseignement technique et professionnel. Notre Province a une expertise en matière de formation, que nul ne conteste.

Ce que je propose, c'est une réponse positive et concertée (cela va de soi), à cette question : pourquoi pas désormais aussi, de la Formation continuée des personnes qui entourent de leur aide, les plus âgés d'entre nous ?

Ce que je propose, c'est que notre Province mette son expertise en matière de formation, ses moyens humains et financiers, son infrastructure en bâtiments, ses richesses culturelles (je pense notamment à la médiathèque et au réseau des bibliothèques)... que notre Province mette tout cela au service de « l'âge d'or » et de la formation continuée des personnes qui s'en occupent.

Voilà la proposition que je voulais initier aujourd'hui, que je voudrais voir s'engager, entre nous d'abord puis en concertation avec les associations et organismes qui sont ou qui devraient être concernés par la formation continuée de leurs collaborateurs.

Je voudrais terminer en citant, avec son autorisation, M^{me} Véronique BONNI, députée communautaire de Verviers, qui, lors de la séance académique du 30 septembre à Verviers, déclarait : « l'aide à domicile est en secteur de plus en plus difficile. Il est question de qualité de vie et pas seulement de soin techniques. Il ne s'agit pas de faire des miracles de médecine, mais des miracles d'humanité ».

Je pense que c'est une excellente conclusion à mon intervention.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'invite M. GEORGES à venir nous rejoindre à la tribune. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. GEORGES (à la tribune).- Merci. Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, dans le cadre de l'emploi et de la formation, nous observons, avec les années, l'importance de nos initiatives qui permettent de contribuer indirectement au redéploiement de notre région wallonne en général et de notre province en particulier.

Le récent projet école prévu par la Communauté française encourage le développement de relations entre l'enseignement qualifiant et les centres de compétences.

Le récent plan Marshall envisage quant à lui la création de 15 à 30 centres de compétences pour renforcer la formation qualifiante.

Je ne doute pas que notre Province n'est pas restée à quai dans cette ouverture qui a terme procède à la valorisation du citoyen travailleur mais aussi au développement économique de notre province.

J'ai observé le dynamisme du secteur formation de notre Province via le projet « passeport pour un 1^{er} emploi » qui a été mené avec Technifutur.

En effet, ce projet compte 23 jeunes de tous les réseaux ont été pris en main dans les options :

- électro mécanique ;
- mécanique usinage ;
- et automation.

Sur ces 23 jeunes diplômés, 20 sont déjà engagés et les 3 qui restent ne tarderont pas à trouver un emploi dans ce secteur particulièrement porteur. J'ai donc pointé cette très belle expérience Province de Liège – Technifutur.

Avez-vous, Monsieur le Député permanent GILLES, d'autres projets aussi porteurs dans votre gibecière, pourquoi ne gibecière car sans conteste l'emploi est le fruit d'une bonne formation initiale mais aussi d'une chasse qui, le cas échu, s'est avérée particulièrement positive.

J'ai dit, je vous remercie Monsieur le Député permanent.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur GEORGES. M^{me} DAHNER vous avez la parole.

M^{me} DAHNER (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, à la page 35 du rapport d'activités on cite la mise en place du maillage social (réussite et solidarité) réseau pluridisciplinaire d'aide au bénéfice des élèves de tous les réseaux d'enseignement secondaire en Province de Liège. Où en sommes-nous aujourd'hui ?

A la page 46 , du même rapport, il est question de perspectives d'avenir pour les espaces Tremplin. Le rapport met l'accent sur la nécessité de doter les structures d'insertion socio-scolaires d'un cadre décretaal spécifique leur conférant un statut organique.

M. le Député permanent, pourriez-vous nous expliquer en quoi ce statut organique aurait un effet qui, je l'imagine, ne peut qu'être positif puisqu'il est considéré comme nécessaire ?

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'appelle M. FERNANDEZ à nous rejoindre. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. FERNANDEZ (à la tribune).- Merci. Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, le développement extraordinaire des moyens de transport et des systèmes de transmission de l'information a accru la nécessité de connaître et d'utiliser des langues étrangères.

La connaissance des langues est donc devenue un enjeu essentiel, professionnel et culturel, pour le citoyen de demain.

Notre rapport d'activités concernant le département formation montre, page 27 et suivantes, les activités menées en matière d'ouverture sur le monde et, plus particulièrement, les échanges et stages dans un autre pays ou dans un autre régime linguistique.

On ne peut que se réjouir du nombre de jeunes à savoir : une centaine dans le supérieur et quelques 250 élèves du secondaire qui ont bénéficié cette année de ces séjours, sans devoir déboursier, puisque des subventions sont obtenues par le département. Parmi ceux-ci, un certain nombre concerne les séjours d'immersion linguistique.

Toutefois, certaines études semblent montrer que le niveau de maîtrise des langues en Province de Liège est encore insuffisant.

Dès lors, M. le Député permanent, pourriez-vous m'informer des mesures que vous comptez prendre à ce sujet et pourquoi pas la mise sur pied d'un plan langue ?

Merci de m'avoir écouté.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Le Conseiller. J'invite maintenant M^{me} PERIN à nous rejoindre à la tribune.

M^{me} PERIN (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Monsieur le Député, le rapport d'activités Formation montre l'extraordinaire progression des inscriptions à l'Institut provincial de formation des agents des services publics de 700 il y a quelques années à 8000 aujourd'hui.

Dans le cadre de cette évolution, envisagez-vous des partenariats entre l'institut de formation et d'autres institutions pour renforcer encore le potentiel formatif de notre institut provincial au service des services publics.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. Plus d'intervenants, je clos la discussion générale. M. le Député permanent répondra mardi avec l'ensemble de ces dossiers.

Document 05-06/11 : Les Prêts d'études et les Centres PMS : Rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour : document 05-06/11. Ce dossier a été soumis à la sixième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} RUIZ, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} RUIZ, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, le rapport d'activités – perspectives concernant les prêts d'études a été ouvert en sixième commission et aussitôt refermé faute d'interventions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Monsieur le Député permanent, vous ne faites pas de commentaires.

M. HAMAL, Député permanent.- Non, rien du tout. Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT.- Le Conseil provincial prend acte du rapport d'activités concernant les Prêts d'études.

Document 05-06/31 : Services provinciaux : marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de restauration et de réaffectation de trois maisons pour l'implantation des centres PMS I, PMS II et PSE I de Verviers

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point complémentaire à l'ordre du jour : document 05-06/31. Ce dossier a été soumis à la huitième commission, j'invite le rapporteur, M. BRUYERE, à nous en faire connaître les conclusions.

M. BRUYERE, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, à l'occasion de la réunion de la commission des travaux, le point 31 concernant la restauration et la réaffectation de trois maisons a été abordé. Il s'agit en fait de rationaliser en regroupant les bâtiments utilisés par les services PMS et PSE.

A la demande de précision, il est répondu par la direction du département des travaux, que le dossier a déjà été présenté au Conseil.

Le dossier 31 permettrait d'installer un centre PSE supplémentaire au sein d'un établissement scolaire.

Les subsides seront sollicités auprès du fonds des bâtiments scolaires pour les travaux d'aménagement de ces locaux. C'est par 10 voix pour et 1 abstentions que l'on a accepté le projet de résolution annexé au rapport.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO.

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 05-06/32 : Services provinciaux : marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour la rénovation et le placement d'ascenseurs au Musée de la Vie Wallonne

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point complémentaire à l'ordre du jour : document 05-06/32. Ce dossier a été soumis à la huitième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} WALTHERY, à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} WALTHERY, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, votre huitième commission a examiné le document 32 relatif au Musée de la Vie Wallonne. Il s'agit de l'installation d'un ascenseur panoramique au Musée, ce qui permet une vue plus spectaculaire de Liège et de ses alentours. Aucune remarque n'étant été formulée, la huitième commission vous propose donc d'adopter le projet de résolution annexé au rapport par 10 voix pour et 1 abstentions.

Merci de m'avoir écoutée.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 05-06/33 : Services provinciaux : marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de rénovation et d'extension (lot 1 : gros oeuvre et parachèvements) pour le dépistage mobile – service des cars à Grâce-Hollogne

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point complémentaire à l'ordre du jour : document 05-06/33. Ce dossier a été soumis à la huitième commission. J'invite le rapporteur, M. NIVARD, à nous en faire connaître les conclusions. Il est absent ? J'invite alors M. STIENNON.

M. STIENNON, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, ce point n'ayant pas soulevé de débat particulier, votre huitième commission vous propose par 8 voix pour et 1 abstention d'adopter le projet de résolution annexé au rapport.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 05-06/34 : Services provinciaux : marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour la construction de l'Institut provincial de formation des agents des services publics – Lot « parachèvements »

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point complémentaire à l'ordre du jour : document 05-06/34. Ce dossier a été soumis à la huitième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} MOTTARD, à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} MOTTARD, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, après avoir eu la confirmation que les matériaux utilisés n'étaient pas toxiques, la huitième commission vous propose d'adopter, par 9 voix pour et 1 abstention, ladite résolution.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 05-06/35 : Services provinciaux : Marchés de travaux – Mode de passation et conditions de marchés pour la réhabilitation des locaux du bâtiment occupé par l'Administration centrale provinciale – Lot 1 : assainissement général et parachèvements – Lot 2 : électricité – Lot 3 : chauffage et ventilation

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point complémentaire à l'ordre du jour : document 05-06/35. Ce dossier a été soumis à la huitième commission. J'invite le rapporteur, M. BRUYERE, à nous en faire connaître les conclusions.

M. BRUYERE, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, une première question est posée sur le chauffage des bâtiments. Est-il possible, actuellement, d'avoir une image de l'évolution du chauffage par bâtiment ?

La réponse a été : nous n'avons pas de comptage par zone mais une vision de la situation de la consommation d'énergie grâce à une comptabilité par bâtiment.

Une deuxième question est posée à propos des appareils d'éclairage. La réponse nous permet d'apprendre que des technologies économisant l'énergie sont prévues au cahier des charges.

Une troisième question est posée concernant le rayonnement électromagnétique. Est-il prévu à l'avenir d'utiliser des câbles électriques n'émettant pas de rayonnement électromagnétique ? Ceci permettrait de protéger la santé du personnel provincial ?

La réponse a été : il n'y a pas de problème.

M. le Député permanent a demandé que deux commissaires justifient leur abstention.

La justification a été la suivante : d'après nos lectures scientifiques, le rayonnement électromagnétique émis par les câbles électriques provoque les problèmes de santé au niveau des personnes régulièrement mises en présence de ce phénomène.

Actuellement, des entreprises fabriquent des câbles électriques dont le rayonnement électromagnétique est supprimé.

Le vote est de 7 voix positives et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Vor procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 05-06/1 : Les Affaires économiques – Intercommunales à participation provinciale majoritaire : Rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

Document 05-06/2 : Les Affaires économiques : Intercommunales à participation provinciale minoritaire : Rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

Document 05-06/15 : Le Tourisme : Rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 18 de l'ordre du jour : document 05-06/1 , point 19 de l'ordre du jour : document 05-06/2 et point 21 de l'ordre du jour : document 05-06/15. La discussion générale sur ces trois dossiers sera ouverte lundi, en présence de M. le Député permanent Julien MESTREZ.

Document 05-06/28 : Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux (CILE) et Services Promotion Initiatives en Province de Liège (SPI+) – Modification de la représentation provinciale en remplacement de M. Alain ONKELINX

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 20 de l'ordre du jour : document 05-06/28. Ce point a été soumis à l'examen de la première commission. J'invite le rapporteur, M^{me} DAHNER, à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} DAHNER, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, notre première commission s'est réunie le mardi 18 octobre pour examiner le document 05-06/28. Suite à la démission de M. Alain ONKELINX, comme conseiller provincial, les mandats suivants étaient à pourvoir. Administrateur au sein de la SPI et délégué aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire au sein de la CILE. Aucune remarque et aucune suggestion n'étant formulées, c'est par 9 voix pour que votre première commission accepte les projets 1 et 2.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame DAHNER. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission. Il y a deux résolutions.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte lesdites résolutions.

Document 05-06/22 : Budget 2005 – 3^{ème} série de transferts budgétaires

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 22 de l'ordre du jour : document 05-06/22. Ce point a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} STASSEN, à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} STASSEN, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, mes Collègues, notre septième commission s'est réunie le mercredi 12 octobre 2005 à 17 heures. Elle a examiné le document 05-06/22.

A la question d'un commissaire sur l'augmentation de 12.500 euros des traitements des Députés permanents, il a été répondu qu'il s'agit d'un ajustement de crédits d'août 2004 revus à la hausse ; les crédits budgétaires ont été remis à niveau pour les Députés permanents actuels et pour ceux qui sont sortis de charge ; ces indemnités de sortie sont variables selon l'année de sortie.

Un autre commissaire fait remarquer qu'à l'article 000/90001 qui concerne les dépenses générales, on double pratiquement le crédit destiné aux dépenses du personnel. Il lui est répondu qu'on va doubler le personnel, et donc qu'il s'agit là d'un crédit qui est prévu pour d'éventuels nouveaux agents.

Un commissaire demande ensuite pourquoi les Allocations sociales directes sont diminuées dans tous les services alors que les rémunérations qui les concernent augmentent. La réponse est qu'il s'agit d'un pécule de vacances pour tout le personnel, à 92 % rémunérations étalées sur deux ans. Aujourd'hui, la prévision des dépenses se fait par fonction et par services. Oui, on peut dire que les dépenses sont surévaluées ; il s'agit en fait d'un ajustement de cette « surévaluation » (voir l'évaluation au budget en août 2004).

Une question est encore posée par le même commissaire sur le sens à donner au terme « Police » au volet Sécurité et ordre public. Le terme est générique, lui répond-on ; il s'agit du remboursement d'un traitement d'un fonctionnaire mis à la disposition par le fédéral.

Une discussion a eu lieu aussi sur la possibilité pour la Province de placer son avoir dans une Banque « éthique », le terme a suscité quelques réflexions mais il a été dit que l'appel d'offres devait venir des banques vers la Province qui se doit de son côté de respecter le code européen des appels d'offres.

Plus aucune remarque ni question n'ayant été émise, votre septième commission vous propose d'adopter le projet de résolution sur les transferts de dépenses à inscrire au budget 2005 par 11 voix pour et 4 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe Ecolo, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 05-06/23 : Budget 2005 – 3^{ème} série de modifications budgétaires

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 23 de l'ordre du jour : document 05-06/23. Ce point a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} DAMSEAUX, à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} DAMSEAUX, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, la seule question posée portait sur le fait de savoir si il était possible dans le cadre des marchés d'emprunts de traiter avec une banque éthique, c'est à dire qui investit dans des projets humanitaires du développement durable.

Le Député rapporteur a rappelé la législation applicable en la matière à savoir que les marchés font l'appel d'un appel d'offre général européen et la Députation permanente est limitée dans son choix aux offres rentrées.

Pour la Province de Liège, un appel d'offre européen a été lancé il y a trois ans et c'est la banque Dexia qui est désignée pour une période de huit ans. C'est pourquoi, votre septième commission vous propose par 11 voix pour et 4 abstentions d'adopter le projet de résolution annexé au rapport.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est pour ?

Qui s'abstient ? Le groupe Ecolo et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 05-06/24 : Budget 2005 – 4^{ème} série d'emprunts

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 24 de l'ordre du jour : document 05-06/24. Ce point a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. COLLETTE, à nous en faire connaître les conclusions.

M. COLLETTE, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, mes chers Collègues, votre septième commission s'est réunie ce mercredi 12 octobre 2005 pour examiner le document 05-06/24, sous la présidence de M. le Conseiller Fernandez et en présence de M. le Député permanent GERARD.

M. le Président nous présente le point en nous rappelant qu'il s'agit d'une adaptation de notre dernière résolution en matière d'emprunts du 23 juin 2005. En effet, comme le précise l'arrêté royal du 2 juin 1998, il ne peut subsister au bilan des emprunts relatifs à des biens totalement amortis et/ou qui ne sont plus repris au patrimoine provincial.

Un commissaire s'inquiète de la différence des caractères utilisés dans le document qui nous est soumis. L'administration compétente rappelle qu'il faut s'en référer au dessus des pages où il est noté que le caractère gras est relatif à la modification du 24 mars 2005, le caractère majuscule à celle du 23 juin 2005 et celle en italique à la modification actuelle. Quant à la précision demandée suite à la suppression de l'emprunt n°14, il est précisé que ces travaux se feront sur fonds propres.

Comme ce point ne fait l'objet d'aucune autre observation, le Président clôt la discussion et propose que l'on passe au vote.

C'est ainsi que votre septième commission vous propose, Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, par 8 voix pour et 5 abstentions, d'approuver le projet de résolution relatif aux emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2005 – 4^{ème} série.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est pour ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 05-06/25 : Approbation des comptes de gestion 2004 des fonds provenant des legs

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 25 de l'ordre du jour : document 05-06/25. Ce point a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} STASSEN, à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} STASSEN, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, notre septième commission s'est réunie pour la deuxième fois ce jeudi 20 octobre 2005 après la séance du Conseil provincial. Elle a examiné le document 05-06/25 qui a pour objet l'approbation des comptes de gestion pour l'année 2004 des fonds provenant de différents legs fait à la Province.

Un commissaire a relevé une erreur de frappe sans doute : au projet de résolution du compte de gestion du legs « Prix Fernand Petit », il faut lire que ce compte se clôture au 31 décembre 2004 par un boni de 413.809,51 Euro et non de 412.809,51 Euro. Après vérification, il lui est répondu qu'il s'agit bien là d'une erreur de frappe et que le montant va être corrigé au projet de résolution.

Plus aucune remarque ni question n'ayant été émise, votre septième commission vous propose d'approuver lesdits comptes, par 11 voix pour et 5 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte lesdites résolutions.

III.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2005, je le déclare approuvé.

IV.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la réunion de ce jour et je vous souhaite un bon week-end.

- La réunion est levée à 16 heures.

- Prochaine réunion publique le lundi 24 octobre 2005 à 14 h 30.